



Garanties 2008/2009

APRIL Frais Généraux Permanents

[Des solutions] **pour votre entreprise**



Couvrez vos frais généraux professionnels en cas d'arrêt de travail



Couvrez vos frais généraux professionnels en cas d'arrêt de travail

Vous êtes chef d'entreprise et l'essentiel de votre chiffre d'affaires dépend de votre activité ou de celle d'un salarié clé de l'entreprise.

Avez-vous déjà pensé aux conséquences d'un arrêt de travail de l'un d'entre vous ? Si pendant plusieurs mois l'un de vous ne peut assurer ses fonctions, **la pérennité de votre entreprise sera alors sérieusement engagée : votre chiffre d'affaire sera en nette baisse, tandis que vos charges fixes resteront les mêmes.** Alors, pour éviter qu'un arrêt de travail ne mette en péril l'avenir de votre entreprise, et parce que personne n'est à l'abri d'un accident :

Une seule solution : APRIL Frais Généraux Permanents

Ce contrat prend en charge, en cas d'arrêt de travail de votre part ou d'un de vos salariés :

- les frais généraux professionnels (loyer, dépenses d'eau, de gaz, d'électricité, salaires des employés...),*
- la rémunération du remplaçant*

* Dans la limite du montant de garantie souscrit lors de l'adhésion.

Des garanties claires et étendues

Montant garanti	Jusqu'à 10 000 € par mois, soit 120 000 € par an
Le contrat peut couvrir	Le chef d'entreprise ou un salarié de l'entreprise
4 Franchises au choix	15/3/3 (hors départements 06, 13, 30, 34, 83, 46, 12, 82, 81, 32, 31, 09, 65), 30/3/3, 30/30/30, 90/3/3
Durée d'indemnisation	12 mois, 18 mois ou 24 mois
La tarification est fonction	- de votre âge à l'adhésion, - de votre classe d'activité professionnelle, - du montant de garantie et de la durée d'indemnisation souscrits.

**Plus
Produit**

Un mode de souscription clair et rapide : un seul questionnaire médical à remplir, quelque soit votre âge et le montant à garantir.

Une assistance pour vous aider dans la recherche de personnel remplaçant compétent.

Une liste élargie de Frais Généraux pris en charge

- les dépenses d'eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, loyer, charges, entretien et réparations des locaux professionnels,
- les salaires (charges incluses) des employés habituels de l'adhérent
- les taxes et impôts professionnels
- les intérêts et taxes payés sur les traites de financement des locaux professionnels
- le coût du crédit-bail
- les pertes par dépréciation des matières consommables
- les amortissements des équipements
- les agios sur découverts bancaires
- les cotisations syndicales et professionnelles
- les cotisations sociales et personnelles obligatoires
- les primes d'assurance
- les honoraires comptables
- les frais de véhicule professionnel
- frais de voyages et déplacements
- frais de réception, de représentation et de congrès
- petit outillage
- frais de fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone, annonces, insertions et publicité,
- les coûts de remplacement correspondant aux frais supplémentaires d'exploitation liés au remplacement de l'assuré, si l'adhérent fait appel provisoirement à une personne étrangère à son entreprise pour en maintenir l'activité, même partiellement.

Exemple

M. Durand gère une agence de voyage comprenant 2 salariés. Il réside à Lyon, et il est âgé de 42 ans.

Il estime ses Frais Généraux Permanents à 5 000 € par mois, et choisit une franchise de 30/3/3 pour une durée d'indemnisation de 12 mois.

Sa cotisation mensuelle s'élèvera donc à : 97 € par mois.

Les frais généraux de M. Durand seront donc couverts à hauteur de 5 000 € par mois, soit 60 000 € par an (en cas d'arrêt de travail du chef d'entreprise) pour moins de 100 € par mois.



Cotisations mensuelles TTC 2008-2009 pour la classe 1 (en % du montant garantie choisi)

Franchise	Durée d'indemnisation 12 mois			
	15/3/3	30/3/3	30/30/30	90/3/3
Moins de 46 ans	3,42%	1,94%	1,74%	1,65%
46 ans	4,52%	2,60%	2,34%	2,21%
47 ans	4,65%	2,69%	2,42%	2,29%
48 ans	4,77%	2,78%	2,50%	2,36%
49 ans	4,91%	2,87%	2,59%	2,44%
50 ans	5,03%	2,96%	2,67%	2,52%
51 ans	5,16%	3,03%	2,73%	2,58%
52 ans	5,28%	3,11%	2,80%	2,64%
53 ans	5,40%	3,18%	2,86%	2,70%
54 ans	5,52%	3,26%	2,93%	2,77%
55 ans	5,65%	3,33%	3,00%	2,83%
56 ans	5,71%	3,37%	3,03%	2,86%
57 ans	5,77%	3,40%	3,06%	2,89%
58 ans	5,83%	3,44%	3,09%	2,92%
59 ans	5,89%	3,47%	3,12%	2,95%
60 ans	5,95%	3,51%	3,15%	2,98%
61 ans	6,25%	3,68%	3,31%	3,13%
62 ans	6,55%	3,86%	3,47%	3,28%
63 ans	6,85%	4,03%	3,63%	3,42%
64 ans	7,14%	4,21%	3,79%	3,58%
65 ans	7,44%	4,38%	3,94%	3,72%

Durée d'indemnisation 18 mois : +15%
Durée d'indemnisation 24 mois : + 20%

Classe 2 : tarif de la classe 1 + 20%
Classe 3 : tarif de la classe 1 + 40%

Classes d'activités professionnelles

Classe 1	<p>Services de conseil et d'expertise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités juridiques et comptables (expertise comptable, commissariat aux comptes...) - activités d'architecture et d'ingénierie - activités spécialisées, scientifiques et techniques (traduction, design, agronomie, recherche et développement...) - activités de contrôle et d'analyse technique (contrôle technique automobile, activités d'analyse en hygiène alimentaire...) - activités vétérinaires - activités de conseil en informatique (programmation, autres activités informatiques) - activités de conseil en marketing et communication - activités financières et d'assurance (gestion de patrimoine, courtage...) - activités de location (location et location bail de véhicules automobiles, location de machines, d'équipements, et biens, location de biens domestiques pour le sport ou les loisirs...) - activités liées à l'emploi (agences de travail temporaire, cabinets de recrutement...) - services d'information - agences de voyage - holdings
Classe 2	<p>Tous secteurs d'activité hors ceux spécifiés en C1 et C3, plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - professions médicales : médecins, chirurgiens, chirurgiens dentistes, pharmaciens, sages femmes, biologistes, radiologues, - professions paramédicales (hors celles précisées en C3) : psychologues, psychanalystes, prothésistes, orthophonistes... - activités de commerce de gros et détail - cafés, hôtels, restaurants - services immobiliers - services aux particuliers : garagistes, réparation de matériel, services funéraires, formation... - secteur de la construction : travaux de finition d'intérieur, électriciens, plombiers, peintres, décorateurs... - transport
Classe 3	<ul style="list-style-type: none"> - secteur de la construction : gros oeuvre - agriculture, pêche, sylviculture - activités manufacturières, hormis lorsque la vente au détail se réalise dans le propre magasin du producteur (boulangier, tailleur, imprimeur, reprographiste...) - production et distribution d'eau et électricité ; pollution - action sociale - professions paramédicales suivantes : masseur kinésithérapeute, infirmier libéral, pédicure-podologue, puéricultrice, chiropracteur, holothérapeute, psychomotricien, ostéopathe, ambulancier
<p>Professions exclues : Intermittents du spectacle / artistes, professionnels de la sécurité / professionnels d'armes, usage et transport d'explosifs, travaux de grande hauteur (plus de 15 mètres), travaux forestiers, travaux de la mine ou souterrains ou galeries ou carrières ou cimenteries, travaux marins et sous-marins, guide de chasse, guide de haute et moyenne montagne, sportif professionnel y compris avec l'usage d'un véhicule à moteur, journalisme, arts divinatoires, forains.</p>	

Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos 2 partenaires, ARM et CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme. Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser, en une seule fois au même endroit, toutes les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un meilleur respect du secret médical.

*Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances ou si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.

ARM (Analyse Risque Médical) est présent dans plus de 185 villes en France métropolitaine et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous.

Pour prendre rendez-vous : **0 810 203 285** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances) est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16°, Paris 8°, Lyon 6°, Marseille 6°, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nantes, Nice).

Pour prendre rendez-vous : **0 810 332 932** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.

APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé et Prévoyance individuelle..... Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



Assurance de Prêt..... Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions..... www.aprilgroup.fr

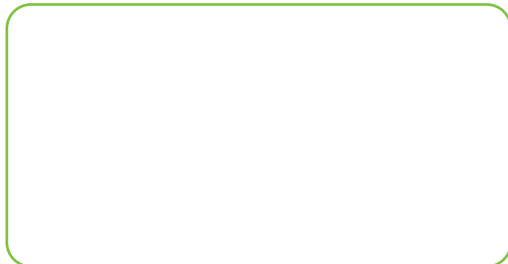
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 456 collaborateurs et 61 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus

contactez votre assureur-conseil ou votre conseiller mutualiste



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.
Contrat conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par ACE European Group Limited.

